Décision 23-DCC-208 du 17 octobre 2023

relative à la prise de contrôle conjoint d'un ensemble immobilier en l'état futur d'achèvement situé à Strasbourg par la Caisse des Dépôts et Consignations et Artea

Posted on: 17 octobre 2023 | Secteurs :

SERVICES

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Caisse des dépôts et consignations et Artea
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	ensemble immobilier situé à Strasbourg

Lire

Le texte intégral
221.96 Ko